

OBJET : Désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense

Vu l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la circulaire ministérielle du 26 octobre 2001, relative à la création des correspondants défense,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau conseiller municipal en charge des questions de Défense suite au renouvellement du Conseil municipal,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des membres des commissions,

Il vous est proposé de désigner Laurent CASSARD

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, , en décide ainsi.**

Le Registre dûment signé,  
Pour extrait conforme,  
Maire,  
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

## NOTE EXPLICATIVE N°62

OBJET : Désignation d'un Conseiller municipal en charge des questions de Défense

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.